

Journal réalisé grâce aux cotisations des adhérents à notre section syndicale FSU

Section des communaux de Créteil

# « le Sifflet »

Novembre 2014

Les coordonnées de notre local syndical

Adresse : 180 rue du Général Leclerc

Téléphone : 01 42 07 34 17

Fax : 01 42 07 39 33

Mail : [sdu-clias@ville-creteil.fr](mailto:sdu-clias@ville-creteil.fr)

Accès par les transports en commun :

Bus RATP 104, 181 et 308

## **Discrimination catégorielle au CCAS... « Non !...sans blague »**

Depuis plusieurs années, les adjoints techniques et agents sociaux du CCAS assurant des tâches polyvalentes en **ZUS** sont victimes de **discrimination**. En effet, contrairement à leurs collègues responsables de structures, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers, coordinateurs dans le domaine administratif, **ils ne perçoivent pas la NBI attribuée au regard de fonctions exercées en zone à caractère sensible**.

Malgré plusieurs demandes de notre syndicat, et des discussions en CTP, la collectivité s'oppose au versement d'une NBI au titre des fonctions polyvalentes liées à l'entretien.

Pourtant, si l'on observe les missions confiées aux agents polyvalents des crèches, haltes garderies et mini-crèche, on constate qu'ils assurent l'entretien des locaux, la préparation des repas, la surveillance des enfants et l'accueil des parents.

Au foyer Soleil des Bordières, les agents sont également chargés de l'entretien des locaux, du service de restauration du midi, de l'accueil des personnes âgées pour les animations de l'après midi, et de l'aide à apporter aux résidents en cas de problème.

S'il ne s'agit pas de fonctions polyvalentes, comment qualifier ces fonctions ?

Il n'est pas supportable qu'une catégorie d'agents travaillant sur des sites identiques ne soit pas bénéficiaire d'un régime indemnitaire correspondant à des missions en **ZUS** quand les collègues d'autres catégories professionnelles les perçoivent sans discussion.

Un courrier signé par l'ensemble des agents concernés a été déposé au Maire le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

**Malheureusement le Directeur Général des Services a fait une réponse négative à cette demande. Nous allons consulter les personnels pour déterminer les suites de cette action.**

## **Le 27 juin les ATSEM étaient massivement en grève**

pour exprimer leur mécontentement à propos du peu de cas que la collectivité avait fait d'elle au moment de mettre en place sur Créteil la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

Cette mobilisation a permis à nos collègues d'obtenir une revalorisation de leur régime indemnitaire à hauteur de 30 euros brut à compter du mois de septembre. Le Maire nous a également annoncé qu'une révision à la hausse serait envisagée pour janvier 2015.

De plus, et dans le cadre des groupes de travail qui nous ont été annoncés dès septembre, le Maire nous a précisé que le point sur les effectifs serait fait, afin de pallier aux éventuels dysfonctionnements au niveau de l'entretien des écoles maternelles.

Car nous sommes bien tous conscients que **la principale difficulté concernera la bonne hygiène des locaux**.

A la **FSU** nous serons très attentifs, dès la rentrée scolaire, et proche de nos collègues ATSEM pour faire face aux difficultés qui les attendent.

## **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

JE VOUS PRÉSENTE LE POLICIER  
QUI ASSURERA LA GARDE À VUE  
DU MERCREDI MATIN



## **Les animateurs des clubs 3<sup>ème</sup> âge reçoivent les administrés dans les caves de la résidence Marivaux !!!**

Mais ce n'est pas pour y déguster de grands crus millésimés. En fait c'est simplement parce que depuis des années, le CCAS n'a pas trouvé de locaux appropriés. Les animateurs reçoivent donc, dans des conditions précaires les personnes âgées qui fréquentent les clubs, et qui viennent tout au long de l'année s'inscrire aux nombreuses activités proposées en étant presque assis sur les genoux de leurs hôtes.

Les projets concernant les changements de locaux n'ayant pas eu de suite favorable, les agents souhaitent travailler dans des locaux appropriés à leurs pratiques professionnelles.

Aucun autre service Municipal ne reçoit de public dans ces conditions.

**La collectivité se doit de faire un effort .....même avec la crise du logement.....mille sabords**



### **Les Relais-Mairie toujours dans la tourmente**

**Au dernier CTP du 17 octobre 2014**, le Directeur Général des Services, nous a annoncé la remise à plat du mode de fonctionnement de ce service.

Depuis le changement de Direction il y a plus de deux ans, les difficultés se sont accumulées. Les ouvertures en journée continue ont créé des problèmes d'effectifs sans pour autant apporter une meilleure qualité d'accueil pour les usagers.

Au moins 45 fermetures de relais ont eu lieu depuis septembre ! Le public en arrive à téléphoner pour savoir si son relais est ouvert ! Les collègues qui y travaillent sont dans un état de démotivation très important. L'ancienne coordinatrice a été dans l'obligation de changer de service : après la remise en cause de l'organisation des relais-mairie qui fonctionnait plutôt bien depuis des années, elle a été très affectée par la désorganisation résultant des nouveaux horaires.

**« Les agents regrettent l'époque où les Relais étaient gérés par la Démocratie locale et de proximité. »**

***L'entreprise s'accommode assez bien des erreurs de management.***

***Les collaborateurs, moins.***



### **Badgeage : liberté, inégalités, inhumanité ?**

**Pointer son temps de travail offre quelques avantages, mais révèle de grandes inégalités entre services, parfois même entre collègues d'un même service !**

Cela permet une souplesse d'arrivée et de départ. On fait moins la course le matin, encore que cela ne change pas grand-chose lorsqu'on a un horaire de départ contraint (jeunes enfants à l'école).

Mais pour les collègues soumis à horaires fixes (services accueillant du public), le système ne marche que dans un sens : si l'agent arrive un peu plus tôt que prévu, la machine ne le compte pas, par contre, s'il arrive un peu en retard, la machine le décompte ! Nous demandons qu'une marge de souplesse soit mise en place **DANS LES DEUX SENS !**

Autre problème : si le badgeage permet à chaque agent de faire état du temps de travail accompli, qui n'était pas toujours visible, dans certains services, seule la machine s'en rend compte !

Un agent qui est arrivé un peu plus tôt ou qui est resté un peu plus tard est suspecté de « grapiller des minutes » dans le but d'accumuler du temps à récupérer !

D'où cette inégalité que nous dénonçons à chaque CTP : dans certains services les agents peuvent récupérer une ou deux demi-journées ou une journée, suite à du temps de travail supplémentaire effectué le mois précédent **COMME LE PREVOIT LA REGLEMENTATION DU SYSTEME**, tandis que dans d'autres services, ils se heurtent à un refus, ou à un accord donné du bout des lèvres du style « mais n'y revenez plus » !

Faut-il que certains chefs aient si peu confiance en leurs agents, ou si peu connaissance du travail qu'ils effectuent, pour qu'ils ne soient pas capables de leur accorder la souplesse horaire **PREVUE PAR LA REGLEMENTATION !**

Nous dénonçons une fois de plus certaines façons de diriger extrêmement rigides, voire suspicieuses, qui découragent ceux et celles qui bossent !

Combien de fois entendons-nous des agents qui se décarcassaient sans compter, et à qui on a tellement compliqué la vie avec ce pointage qu'ils en viennent à dire « moi, maintenant, je fais mon boulot, point-barre ».

Des groupes de travail vont être mis en place : nous revendiquons des solutions intelligentes et équitables, appliquées partout de la même façon, dans l'intérêt des agents et du service public !

## ***En direct avec les territoriaux : les rythmes scolaires au quotidien :***

Dans le Val-de-Marne, après les « coups de gueule » médiatiques de certains maires, la plupart se sont pliés aux injonctions du Gouvernement. La majorité a opté pour le mercredi travaillé, une dizaine a choisi le samedi matin. La quasi-totalité des villes allonge la pause du midi, avec des matinées plus longues.

Sur le terrain, à part quelques exceptions positives, on rencontre tous les cas de figure :

**Des petits** trimbalés en car d'un lieu à un autre, finissant de déjeuner à 14h30 ! Des projets qui n'ont souvent plus rien de pédagogique : sur un temps de 15 mn, une fois fait l'appel des enfants, que faire d'autre sinon de la « garderie » ?

**Des professionnels** en manque de locaux, manque de personnel d'animation, voire manque de qualification, parfois non respect des normes d'encadrement des enfants. **On affecte les ATSEM beaucoup plus longtemps auprès des enfants, sans régler la question de l'entretien des locaux.**

Les conditions de travail des territoriaux concernés ont parfois été faites « à l'arrache » ! Des animateurs passent 1 h 30 dans la journée en transport d'un lieu à un autre !

**Des parents** sans information, perdus dans les nouveaux horaires ! La réforme se traduit par un surcoût pour un certain nombre de familles limitant pour leurs enfants l'accès à des activités éducatives de qualité.

**Des collectivités locales** confrontées à de nouveaux problèmes d'équilibre budgétaire.

Enfin et surtout, cette réforme accentue encore davantage les **inégalités scolaires entre les territoires.**

Certains enfants bénéficieront de projets intéressants tandis que d'autres n'y auront pas accès, par manque de moyens de leur collectivité ou en raison de son refus « politique ».

Face à cela, notre syndicat FSU/SDU 94 réaffirme en premier son opposition sur le principe de cette réforme, mal préparée, inadaptée, inégalitaire. Il s'efforce de ne pas dresser les uns contre les autres différentes catégories d'agents aux points de vue souvent divergents : agents d'entretien, ATSEM, animateurs...

Il souhaite vivement multiplier les échanges avec nos camarades du SNUIPP travaillant dans les écoles aux côtés de nos camarades territoriaux, pour pouvoir agir ensemble et dans le même sens.

***Notre syndicat reste mobilisé sur ces questions : pour un service public de qualité, et le respect du professionnalisme des agents territoriaux.***

***Moi, c'est tout vu,  
le 4 décembre,  
je vote FSU***



## ***Règlement particulier de travail des personnels des établissements d'accueil de la Petite Enfance « y-a pas le feu au lac ! »***

**Ca y est....c'est parti....après un peu de cafouillage au départ** avec une présentation du projet aux syndicats avant que les personnels n'aient été reçus comme cela était convenu au mois de juin dernier.

**Notons quand même que sur ce projet, le paragraphe sur l'organisation de travail a tout simplement été supprimé.**

Nous trouvons cela étonnant et **invitons nos collègues** à demander sa réapparition sur le règlement remanié. En effet, ce paragraphe reprend des informations importantes comme la durée de travail, l'organisation des roulements, la durée minimum et maximum de travail effectif, la durée de coupure déjeuner, qui sont des éléments importants qui doivent figurer sur ce document



## La GIPA : cette année, j'y ai droit ?

La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est une prime mise en place au niveau national depuis 2008. Chaque année, on fait le calcul pour chaque agent : si son traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation, sur les quatre années précédentes, une indemnité correspondant à cette perte de pouvoir d'achat lui est versée. Pour 2014, c'est l'arrêté du 3 mars 2014 qui la fixe.

**Ce versement est obligatoire et automatique, il concerne titulaires et non-titulaires, mais il y a des conditions à remplir (voir dans notre « guide des carrières »).**

A Créteil, cette année, 463 agents devraient la toucher, agents titulaires et non-titulaires employés de manière continue, dont le pouvoir d'achat a régressé entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2013. Elle sera versée avec la paie de janvier. Si vous pensez remplir les conditions, prenez votre fiche de paie de décembre 2009 et celle de décembre 2013 et rendez-vous sur le site internet de notre syndicat FSU pour faire le calcul automatique :

[http://www.snuclias-fsu.fr/IMG/xls/calculateur\\_gipa\\_-snuclias-fsu\\_2014-3-2.xls](http://www.snuclias-fsu.fr/IMG/xls/calculateur_gipa_-snuclias-fsu_2014-3-2.xls)

Il n'en reste pas moins que **rien ne remplace la revalorisation des salaires**, un déblocage de la valeur du point d'indice, une refonte des grilles de rémunération, et la mise en place d'une réelle possibilité d'évolution de carrière pour tous et à tous les niveaux !

### Porté disparu :

Si vous avez vu, ou croisé dans la rue, le nouveau plan de formation de la Mairie de Créteil, n'hésitez pas à contacter notre section syndicale, car tous les collègues qui souhaitent enrichir leurs connaissances professionnelles, espèrent le rencontrer bientôt. Nous comptons beaucoup sur la nouvelle équipe en place !

**Merci à tous**

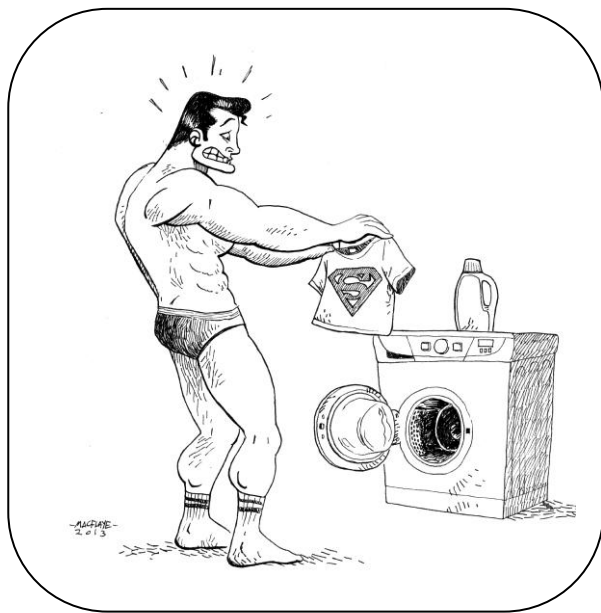
## La grande lessive

Nous sommes toujours dans l'attente des résultats de l'étude menée par la collectivité sur le nettoyage des tenues de travail. Au CTP de juin 2014, la collectivité nous avait répondu :

**« le chiffrage est en cours de finalisation ».**

**6 mois plus tard, pas de réponse !**

Il serait temps que la collectivité réagisse à ce problème qui préoccupe bon nombre de collègues des secteurs techniques.



**Adhérer à la FSU, c'est bon pour la santé...alors foncez**

**Moi, c'est tout vu,**

**le 4 décembre,**

**je vote FSU**



### Animation Jeunesse :

En janvier 2015, la Direction de la Jeunesse intègre **6** nouveaux stagiaires conformément aux accords passés avec la FSU lors des actions menées depuis janvier 2014 pour lutter contre la précarisation de l'emploi chez les animateurs. Cela vient après une première vague d'intégration de **9** adjoints d'animation en septembre 2014.

**6** autres seront intégrés en juin 2015.

Cela porte à **21** le nombre de collègues intégrés en 1 an.

Il fallait habituellement **10 ans** pour arriver à ce résultat !

Cela prend tout son sens à une époque où certains partis politiques de l'opposition proposent à l'avenir uniquement des CDD pour 5 ans comme mode de recrutement dans la fonction publique.

Avec la FSU, refusez vous aussi les systèmes qui accroissent la précarité au travail et détruisent notre société.